

## **FICHE TECHNIQUE**

**Code article : CC444SX5**

### **DEGRAISSANT PUISSANT "SUMA BREAK UP"**

#### **SUMA BREAK UP 5L D3.5 DEGR.PUISSANT MOUSSANT CCA ALCALIN**

Suma Break up D3.5 est un liquide dégraissant concentré pour le nettoyage des surfaces fortement souillées en cuisine.

Propriétés principales :

Suma Break up D3.5 est un liquide détergent alcalin pour le nettoyage manuel des sols et surfaces.

Suma Break up D3.5 est un mélange optimal de tensioactifs non ioniques, afin de mieux mouiller les surfaces, d'agents alcalins et séquestrant, efficaces pour enlever tout type de graisse et de souillures cuites.

Suma Break up D3.5 est conçu pour un usage sur les surfaces en aluminium.

Suma Break up D3.5 est particulièrement adapté pour le nettoyage manuel des sols à l'aide d'un mop ou d'un poste de désinfection.



### **AVANTAGES ET DOMAINES D'UTILISATION**

- Formule puissante qui élimine les graisses et laisse des surfaces propres et brillantes.
- Dissout les souillures et les maintient en suspension, ce qui évite la re-déposition.
- Formule adaptée pour un usage sur l'aluminium.
- Utilisation cuisine de restaurant, restauration rapide et collectivité

### **CARACTÉRISTIQUES**

- **Aspect** : liquide limpide jaune
- **pH pur** : 12.8
- **Densité à 20°** : environ 1.10 g/ cm<sup>3</sup>

**CONDITIONNEMENT** : Bidons de 5L de 2 Bidons par carton, 160 par palette

***Nous recommandons à nos clients de s'assurer que le produit est bien adapté à son utilisation.***

Les agences commerciales de CRISTAL HYGIENE sont à votre disposition pour toute information complémentaire.

<http://www.cristaldistribution.com/>

## CONSEILS D'UTILISATION ET D'ENTRETIEN

### MODE D'EMPLOI :

La concentration recommandée varie de 10 ml par litre d'eau chaude en fonction des souillures et de l'application.

#### **Méthode générale de nettoyage :**

1. Appliquer la solution 10ml/L sur la surface avec une lavette, une éponge ou avec le poste de désinfection.
2. Nettoyer avec une lavette ou une brosse.
3. Rincer avec de l'eau et laisser sécher à l'air libre.

#### **Nettoyage des sols :**

##### **Avec un mop**

1. Diluer le produit 10ml/L dans de l'eau chaude.
2. Appliquer la solution avec un mop.
3. Enlever les souillures avec le mop.
4. Rincer avec de l'eau et laisser sécher à l'air libre.

##### **Avec un poste de désinfection**

1. S'assurer que le poste de désinfection est en état de marche (arrivée d'eau ouverte et en position de lavage).
2. Appliquer la solution sur les surfaces à nettoyer.
3. Brosser le sol en insistant sur les zones fortement souillées.
4. Laisser agir quelques minutes.
5. Basculer le poste de désinfection en position de rinçage et rincer.
6. Racler le sol avec une raclette en caoutchouc.

##### **Avec un balai brosse et un aspirateur à eau**

1. Diluer le produit (10ml/L) dans de l'eau chaude.
2. Appliquer la solution avec un balai brosse.
3. Enlever les souillures avec l'aspirateur à eau.
4. Rincer avec de l'eau et aspirer sécher à l'air libre.

#### **Nettoyage par trempage :**

1. Tremper dans une solution de produit dilué à 10-30 ml par litre d'eau chaude.
2. Frotter et brosser pour enlever les souillures tenaces.
3. Rincer avec de l'eau et laisser sécher à l'air libre.

***Nous recommandons à nos clients de s'assurer que le produit est bien adapté à son utilisation.***

Les agences commerciales de CRISTAL HYGIENE sont à votre disposition pour toute information complémentaire.

<http://www.cristaldistribution.com/>



**MANIPULATION** : les recommandations complètes relatives aux précautions de manipulation et d'élimination du produit sont disponibles sur la Fiche de Données de Sécurité, accessible sur Internet : <https://sds.sealedair.com>

**Uniquement pour usage professionnel.**

**STOCKAGE** : conserver dans son emballage d'origine, fermé, à l'abri des températures extrêmes.

**LEGISLATION** :

Conforme à la législation réglementant les produits de nettoyage des appareils et récipients destinés à être en contact avec les denrées alimentaires (arrêté du 8 septembre 1999 et ses modifications).

Conforme à la biodégradabilité des détergents (règlement CE N° 648/2004).

97,70% des substances pouvant être biodégradées sont facilement biodégradables selon les lignes directrices OCDE 301.

Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

Uniquement pour usage professionnel.

Mis à jour le 15 avril 2021

---

***Nous recommandons à nos clients de s'assurer que le produit est bien adapté à son utilisation.***

Les agences commerciales de CRISTAL HYGIENE sont à votre disposition pour toute information complémentaire.

<http://www.cristaldistribution.com/>